

Point de situation sur le plan d'action de l'OMP

Mardi 7 février 2023

Introduction

Le département se réjouit de constater que grâce à l'engagement conséquent de l'ensemble du personnel et de la direction général, la **(ré)organisation de l'OMP** est en cours comme prévu.

L'objectif de cette CP est de faire un point de situation sur l'évolution de la situation des foyers ainsi que sur l'avancement du plan d'action de l'OMP.

*Pour rappel, lors de la **CP du 3 mars 2022**, le département avait présenté un plan d'action autour d'un axe "Mancy" et un axe "OMP". Lors de la **CP du 20 juin 2022**, le département a présenté un point de situation sur Mancy, ainsi que les constats de la direction générale a.i. sur l'organisation et le fonctionnement de l'OMP et la stratégie corrective à court et moyen terme.*

Situation des foyers (1) – Collonge-Bellerive

(ex-Mancy)

- Pour se conformer à la recommandation des experts (plus petites structures) : **5 jeunes** accueillis actuellement (8 jusqu'en sept. 2022)
- Satisfaction des familles des 5 jeunes concernant le **partenariat mis en place** avec l'équipe du foyer
- **Projet institutionnel** :
 - Un canevas a déjà été élaboré et la rédaction du projet institutionnel avance.
 - Sa finalisation est prévue pour fin mars 2023.
- **Gestion, accompagnement et formation** des professionnels :
 - Mise en place d'une direction de proximité et transversale pour les foyers de Collonge-Bellerive et Pré-Lauret,
 - Stabilisation de l'équipe pluriprofessionnelle composée d'éducateurs, infirmiers, assistants socio-éducatifs (+ intendance et secrétariat)
 - Poursuite des formations continues sur le TSA (4 formations/personne en un an)
 - Réinstauration de colloques d'équipes réguliers, de supervision d'équipe (1x/mois) et d'analyses de pratiques et de situations complexes (1x/mois)

Situation des foyers (2) – Collonge-Bellerive

(ex-Mancy)

- Consolidation des **processus** métiers, comme par exemple:
 - Gestion des médicaments
 - Suivi des projets éducatifs individuel
 - Cohérence des outils de communication interne et externe
 - Collaboration avec les partenaires scolaires
- Nouveaux **aménagements des locaux**: salle sensorielle, salle d'activité motrice, salle d'activités polyvalente, bureau des éducateurs et cuisine à proximité des lieux de vie commune
- **Parc informatique** désormais en adéquation avec les besoins du terrain (encore en attente d'un logiciel de gestion globale)
- **Surveillance du foyer** réalisée à l'automne 2022 par l'Office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ).

Situation des foyers (3) – surveillance

Les **3 foyers de l'OMP** sont désormais **inclus dans le dispositif de surveillance cantonal** réalisé par l'OEJ, avec des évaluations régulières de la qualité des prestations (modification réglementaire adoptée par le CE en mars 2022).

Ils sont notamment tenus de :

- Disposer d'un **projet institutionnel** pédagogique et éducatif validé.
- Garantir la qualité et la régularité de la **communication**, encourager la **participation** et mesurer la **satisfaction des usagers**, soit des enfants et de leurs familles, dans le cadre de partenariats clairement établis et formalisés (permettant cas échéant également de gérer les contentieux).
- Etablir des **règles claires**, connues des familles et des professionnels, s'agissant des conditions d'application ou de non application des **mesures de contraintes et de contention**.
- **Rapporter les faits graves** dans le cadre d'une procédure spécifique.

Situation des foyers (4) – délégation

Objectif: déléguer les prestations résidentielles à des partenaires qui disposent de l'expertise et de l'agilité nécessaires pour proposer des lieux de vie adaptés aux besoins des enfants concernés.

Foyer de l'Aubépine (4 places)

- ➔ Le foyer relève du domaine de l'éducation spécialisée
- ➔ Transfert à la Fondation officielle pour la jeunesse (FOJ)
 - Transfert prévu pour le 1er septembre 2023
 - Maintien de la mission et de l'approche pluridisciplinaire
 - Reprise des places et de l'infrastructure par la FOJ
 - Modalités de transfert basées sur l'accompagnement et la consultation du personnel

Situation des foyers (5) – délégation

Foyer de Collonge-Bellerive (5 places) et Foyer de Pré-Lauret (10 places)

- ➔ Ces foyers relèvent de la pédagogie spécialisée
- ➔ Réflexions en partenariat avec la Fondation Ensemble
 - Elaboration d'un ou plusieurs projets d'habitat pour mineurs avec déficience intellectuelle et/ou troubles du spectre autistique
 - Etudes sur des locaux identifiés
 - Calendrier encore à préciser, selon temps nécessaire pour travaux, idéalement à horizon 2024
 - A terme, les locaux du foyer de Collonge-Bellerive redeviendront des locaux scolaires

Plan d'action OMP - introduction

Déploiement du plan d'action de (ré)organisation de l'OMP, sur la base:

- Du plan d'action de la direction générale a.i. de juin 2022, en **4 axes: Métier, RH, gouvernance, infrastructures**
- De l'audit RH OMP du **Service d'Audit Interne** (14.12.22)
- De l'audit de la **Cour des comptes** (20.12.22) sur la gestion des risques et des alertes au DIP (OMP et OEJ)

A compléter par les deux rapports encore à venir:

- **Commission de contrôle de gestion** du Grand Conseil sur le foyer de Nancy
- **Experts externes mandatés par le DIP et le DSPS** sur les prestations et interfaces de l'OMP et des HUG (mars 2023)

Calendrier de réalisation du plan d'action : **2022 à 2026.**

Ressources pour répondre aux objectifs du plan d'action:

- En urgence, le **crédit supplémentaire d'août 2022** (24.85 ETP) visait à renforcer les prestations sur le terrain, améliorer les conditions de travail et participer à garantir la sécurité, la santé et l'intégrité physique et psychique de chacune et chacun (élèves/enfants/jeunes et professionnels).
- Le **budget 2023** permet de répondre à plusieurs objectifs à moyen terme.

Plan d'action OMP – axe 1 Métier

Réalisé ou en cours:

- Déploiement progressif des référents métiers pour la **formation continue et l'accompagnement métier** des professionnels de terrain dans le domaine pédagogique et thérapeutique (6 ETP)
- Mise en œuvre d'un plan d'accompagnement des équipes pour l'élaboration des **projets institutionnels** (descriptifs des prestations et cadre référentiel des pratiques)
- Consolidation du cadre de **gestion des faits graves** et incidents (dont nouveau logiciel INSCOL pour suivre, traiter et signaler les incidents graves en milieu scolaire)
- Renforcement progressif des **taux d'encadrement** dans certains dispositifs scolaires, notamment pour des besoins de prise en charge individuelle d'élève (13.8 ETP)
- Augmentation de dotation des consultations pour **réduire les listes d'attente** (3.75 ETP)
- Mise en œuvre de la prestation de **soutien parental à domicile** avec la Fondation ASTURAL (15 jeunes et familles soutenus)

A venir d'ici fin 2023:

- **Clarification des rôles et responsabilités** des divers intervenants dans les écoles régulières et spécialisées
- Définition du **parcours de l'élève** en enseignement spécialisé et des critères d'orientation
- Poursuite du déploiement des **équipes pluridisciplinaires** dès la rentrée d'août (9.8 ETP)

Plan d'action OMP – axe 2 RH

Réalisé ou en cours:

- **Recrutements en cours** du directeur général de l'OMP et du directeur général adjoint avec notamment comme mission de garantir le déploiement du plan d'action
- Conférence du DG avec tout le personnel de l'OMP pour notamment **rétablir la confiance terrain-direction** (janvier) (+ 25 visites des dispositifs par le DG durant l'automne)
- **Augmentation de l'offre de formation** pour répondre à la pénurie des professionnels en enseignement spécialisé:
 - Mise en place d'une formation en cours d'emploi (DAS-DOMES – 30 places) depuis la rentrée 2022
 - Doublement des places du master en enseignement spécialisé (MAS-MESP – de 25 à 50 places) dès la rentrée 2023
- Recrutement d'un chef de projets RH pour assurer le **suivi des mesures** du plan d'action
- Déploiement d'un **pool de renfort** des équipes temporairement en difficulté (4.45 ETP)

A venir d'ici fin 2023:

- **Harmonisation des horaires** des structures et du temps de travail des éducateurs
- Développement de bonnes pratiques des cadres pour **contenir/diminuer l'absentéisme** et accompagner les collaboratrices et collaborateurs
- Renforcement de l'accompagnement aux **professionnels victimes de violences**
- Réorganisation du **service des remplacements**
- Mise en **conformité des processus RH** de base et de back-office (horizon 2024)

Plan d'action OMP – axe 3 Gouvernance

Réalisé ou en cours:

- **Nouvel organigramme** de l'OMP avec une direction pédagogique et une direction médicale clairement identifiées
- **Réorganisation du conseil de direction** (réduction du nombre de membres) pour gagner en agilité et améliorer le pilotage stratégique
- Renforcement des **services de support** avec des fonctions clés pour soutenir les prestations du terrain (assistant social, secrétaire d'établissement, psychologue adjoint, juriste, adjoint au service planification, assistant de direction RH) (5.45 ETP)
- Travaux sur **l'évolution des projets pédagogiques** des structures en adéquation avec les besoins des élèves (sortir de la stigmatisation par le handicap)
- Relance du **dialogue avec les partenaires sociaux** et la commission du personnel
- **Dialogue régulier avec les parents et les associations de familles** sur les évolutions générales, information transparente lors de situations particulières et échange dans le cadre d'activités récréatives et des moments de convivialité

A venir d'ici fin 2023 :

- Amélioration de l'encadrement des professionnels (**gouvernance de proximité**) dès la rentrée d'août : du personnel fixe au lieu de remplaçants (5.6 ETP)
- Clarification du **rôle de référent thérapeutique** en milieu scolaire
- Elaboration et mise en œuvre d'une **base réglementaire** pour l'enseignement spécialisé

Plan d'action OMP – axe 4 Infrastructures

Réalisé ou en cours:

- Réalisation d'un **état des lieux des infrastructures** de l'enseignement spécialisé sur le canton
- Demandes de travaux formulées par l'OMP afin de **garantir la sécurisation des lieux** existants et une meilleure adéquation avec les besoins des élèves accueillis et des professionnels engagés
- **Recherche active de locaux** correspondant aux besoins de l'enseignement spécialisé, en collaboration avec le DI (OCBA) pour la rentrée 2023 et les suivantes (possibilités très limitées)
- Mise en place du **dossier électronique** du patient dans les consultations
- Elaboration en cours de la procédure de **sécurité pour les transports scolaires**

A venir d'ici fin 2023 :

- Elaboration de **programmes "bâtiments" et "équipements"** en fonction des profils d'élèves concernés
- Elaboration d'une **stratégie infrastructurelle à moyen et à long terme** des écoles de pédagogie spécialisée du canton (immobilier, mobilier et équipements)
- Mise en production d'un **logiciel de gestion des transports**

Conclusion

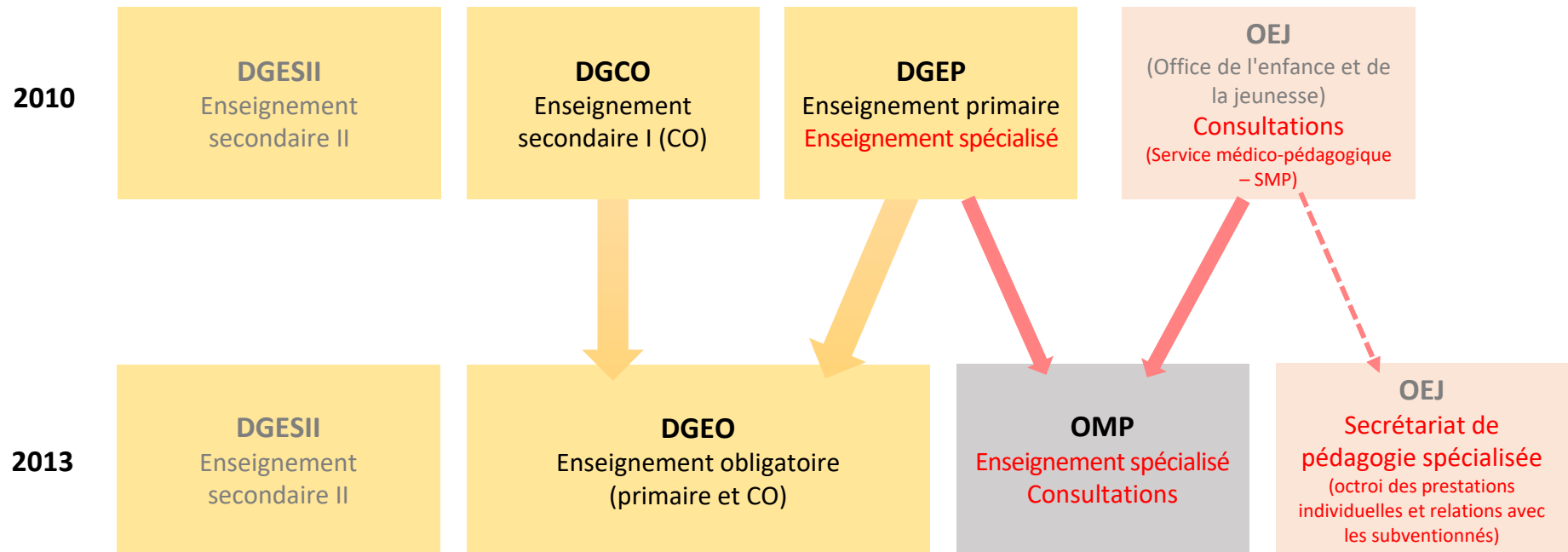
- Le département se réjouit de constater que grâce à **l'engagement conséquent de l'ensemble du personnel et de la direction générale**, les mesures annoncées en mars et juin 2022 se déploient comme prévu :
 - La situation est maintenant maîtrisée au foyer de Collonge-Bellerive (ex-Mancy)
 - La surveillance des foyers est effective et leur délégation est prévue
 - Le travail de (ré)organisation de l'OMP est en cours
- Compte tenu de l'ampleur de la tâche, **cette (ré)organisation prendra plusieurs années**. C'est pourquoi la priorité a été mise sur la sécurité des enfants et des jeunes ainsi que du personnel.
- Grâce au travail de transparence et de collaboration entamé par la direction générale, la **confiance** se rétablit progressivement tant à l'interne (avec le personnel) qu'à l'externe (familles, partenaires subventionnés, associations).

Merci de votre attention

L'OMP en 2022 c'est...

- **1028.61** ETP pour **1381** collaboratrices et collaborateurs dont:
 - **463** enseignantes spécialisées et enseignants spécialisés
 - **456** éducatrices et éducateurs
 - **31** pédopsychiatres
 - **159** psychologues
 - **62** logopédistes
 - **30** psychomotriciennes et psychomotriciens
 - **16** infirmières et infirmiers
 - **7** assistantes sociales et assistants sociaux
 - et des assistantes socio-éducatives et assistants socio-éducatifs en cours de recrutement
- **2165** élèves en enseignement spécialisé, auxquels s'ajoutent tous les élèves accompagnés et soutenus au sein des écoles régulières
- **119** structures d'enseignement spécialisé, dont **50** classes intégrées de 7 à 40 enfants chacune, **52** écoles (en site propre) de 10 à 49 enfants chacune, **17** classes intégrées et écoles au sein des institutions partenaires subventionnées (Fondation Ensemble, Fondation Clair-Bois, Fondation Astural, Fondation SGIPA, Ecole de l'Arc, Voie Lactée, Ecole protestante d'altitude)
- **77'110** séances de traitement ou d'évaluation dans les consultations en 2021 (soins et thérapies ambulatoire) : ~ 85% des enfants-patients sont scolarisés en école régulière et ~ 15% en spécialisé

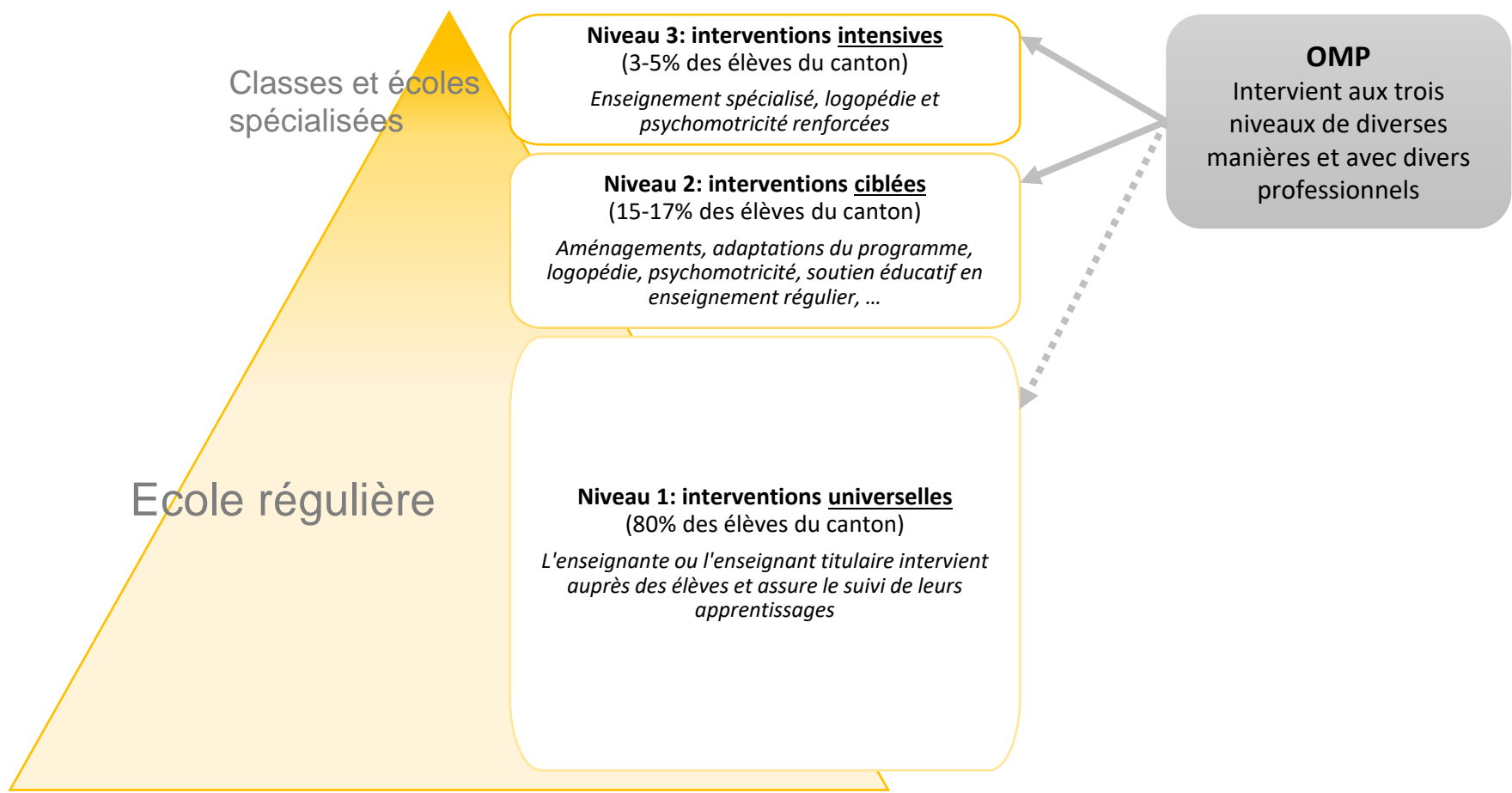
Création de l'OMP



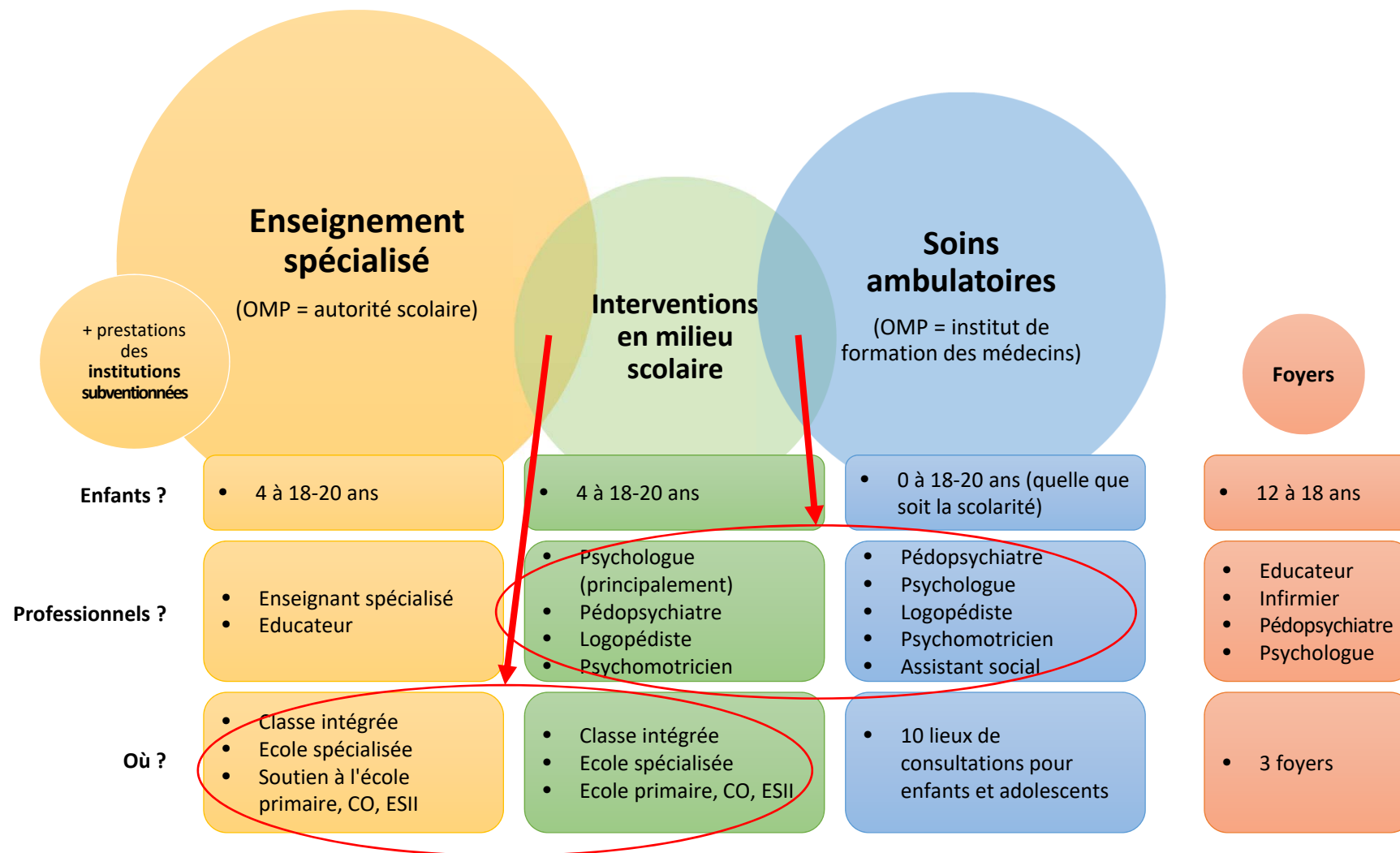
Contexte en 2010:

- Augmentation importante d'élèves, difficultés budgétaires et organisationnelles du SMP partagé entre l'OEJ et la DGEP, nouvel Accord intercantonal sur la pédagogie spécialisée.
- 2008-2009: **deux audits** (PWC et Evaluanda) concluent à d'importantes difficultés et des dysfonctionnements. Evaluanda conseille la création de l'OMP.

L'école genevoise en 2022



Les prestations de l'OMP en 2022



Les enfants soutenus par l'OMP

